

REGLEMENT PARTICULIER CIRCUIT TOUT-TERRAIN



Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

6^{ème} AUTO-CROSS ET SPRINT-CAR ORNEC STEINBOURG 05 & 06 octobre 2024

Note : lorsqu'une compétition prévoit des disciplines en doublure, il y a lieu de compléter le règlement particulier de la compétition par des règlements particuliers de chaque discipline, en ne reprenant que les articles qui sont différents.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA Alsace organise le 05 et 06 octobre 2024 avec le concours de l'Association Terre 67 une compétition automobile nationale d'Auto-cross et de Sprint-car intitulée **6^{ème} Auto-cross et Sprint-Car ORNEC STEINBOURG**.

Cette compétition compte pour le Trophée national d'Auto-cross et de Sprint-Car et pour le Challenge ORNEC 2024.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile *Grand-Est* le 5/08/2024 sous le numéro 35 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 566 en date du 26/08/2024

1.1P. OFFICIELS

Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. BUSSEREAU Bernard
Membre du Collège	M. VOGEL Bernard
Membre du Collège	Mme. HORALA Gilbert
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme. DUPAYS Véronique
Directeur de Course	M. Jacky OLIVAIN
Secrétaire de direction de course	M. BARRET Eveline
Directeur de Course adjoint	M. VAN WONTERGHEM Fabrice
Main courante	Mme. LEBEAU Marie-Claude
Adjoints à la Direction de Course pour les départs	M. DUMAS Frédéric
Adjoints à la Direction de Course pour les arrivés	M. DUBUISSON Bernard
Commissaires Techniques référent	M. REVERCHON Jean-Louis

Commissaires Techniques	M. BACHOFFNER Marc
Commissaires Techniques	M. LEBEAU Michel
Juge de faits (le cas échéant un commissaire de piste)	M. MEYER Cédric
Juge de faits (le cas échéant un commissaire de piste)	M. LEONATE Michel
Chargés des relations avec les concurrents	M. WANBACH Jean
CRAC	M. BLONDEL Serge
Résponsable ASA	M. MADER Franck
CRAC	M. PETREQUIN Bruno
Chronométrateur référent	M. Patrice GAASCH
Chronométrateur	Mme. SARTER Stéphanie
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	M. STARK Alexandre
Médecin Chef	M. GUTZWILLER Claude
Responsable Sécurité	M. STARK Alexandre
Responsable du service presse	Mme. BODINIER Peggy
Résponsable de la gestion des engagements (ORNEC)	Mme. Céline LELEU
Résponsable TP	Mme. BACHOFFNER Françoise
Résponsable communication Organisateur – ORNEC - FFSA	M. Jérémy STARK

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est l'ASA Alsace et l'organisateur technique est Terre 67.

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	
Clôture des engagements	01 octobre 2024 à minuit
Publication de la liste des engagés	02 octobre 2024 à 21h00
Date et lieu de la compétition	05/06 octobre 2024 à Steinbourg (67)
Vérifications administratives et techniques	Samedi de 9h45 à 11h45
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi à 9h15 en direction de course
Briefing obligatoire	Samedi à 13h00 sur la grille de départ
Horaire des essais libres	Samedi de 13h30 à 14h45 Dimanche de 8h15 à 9h30
Horaire des essais chronométrés	Samedi de 14h45 à 16h30
Horaire de la course	Samedi de 16h30 à 19h30 Dimanche de 9h30 à 19h30
Affichage des résultats provisoires (facultatif)	15 minutes après la dernière finale (Voir ITS RESULT)
Remise des prix	Podium après chaque Finale en-dehors du circuit.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le 05 /10/2024 de 9h45 à 11h45. Il n'y aura pas de convocation individuelle envoyé aux pilotes. Si à la date du 02/10/2024 le pilote ne se voit pas figurer sur la liste des engagés, il lui appartient de prendre contact avec le responsable des engagements Céline LELEU au numéro de téléphone suivant 06.11.89.20.64.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront à compléter, enregistrer et payer sur la plateforme « Engage Sport »

À partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 01 octobre 2024 à 00h00. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- **150 € avec la publicité facultative de l'organisateur jusqu'au mercredi de la semaine précédant l'épreuve.**
- **280 € sans la publicité facultative de l'organisateur(x2) jusqu'au mercredi de la semaine précédant l'épreuve.**
- **200 € avec la publicité facultative de l'organisateur jusqu'au mercredi précédant l'épreuve.**

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 80, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis en Sprint Car et en Autocross.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

4.4P. NUMEROS

Les numéros seront fournis par l'organisateur du Challenge ORNEC. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement. Chaque lot de numéro est vendu 30 €. (Un premier lot de numéro est donné lors de l'adhésion au Challenge ORNEC)

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

L'Auto-cross et Sprint-Car de STEINBOURG se déroulera sur le circuit « Soleil ». Il est long de 1040 mètres et la largeur est comprise entre 13 mètres et 18 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 02 juin 2022 sous le numéro 67 03 22 050 4 AC NAT 1040.
Coordonnées GPS pour accéder au circuit ; 48.749793, 7.426109

6.7P. TABLEAU D’AFFICHAGE (*Facultatif voir ITS RESULT*)

Il n’y a plus de tableau d’affichage, il faut se rapporter à l’application ITS RESULT. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l’ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le(s) chargé(s) des relations avec les concurrents. Il est également possible de contacter l’organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 06.31.72.57.58

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

7.2P. BRIEFING

Le briefing oral des pilotes *aura lieu sur la grille de départ samedi à 13h00.*

7.6P. PARC FERME FINAL

Selon règlement spécifique de chaque discipline

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l’heure d’affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d’une réclamation ou d’un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX EN ESPECES

L’entente du bureau de l’ORNEC et des Organisateur, ont faits le choix de ne pas distribuer de primes monétaires d’arrivée. En revanche chaque Organisateur du Challenge ORNEC s’engage à verser une certaine somme pour la remise des prix de fin de championnat.

10.3P. COUPES

10.4P. REMISE DES COUPES

La remise des coupes aura lieu après chaque Finale en-dehors du circuit.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 6

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 de type ABC 6KG

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : minimum 12 sur le circuit et minimum 2 au départ.

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit n'est pas équipé d'un centre médical permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges non

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Les diverses attestations.

(Toutes informations complémentaires autres que celles qui sont mentionnées dans les articles 1 à 11, doivent obligatoirement être annexées à ce règlement).

